LE HAM

Bulletin Municipal

2ème semestre 2013

MAIRIE de LE HAM
5, rue de la grotte, 53 250 Le Ham (Entrée par le parking de la salle socioculturelle). Tél.: 02/43/03/97/07 - Fax : 02/43/03/97/23 - Site : www.leham.mairie53.fr Courriel : mairie.leham@wanadoo.fr

Mot du Maire

En cette nouvelle année, je vous souhaite à toutes et à tous une bonne santé, de la joie et la réussite de vos projets.

2014 sera pour notre commune une année de transition.

Depuis le 1er Janvier nous adhérons à la CCMA (Communauté de Communes du Mont des Avaloirs) qui regroupe 27 communes par le regroupement des deux communautés Les Avaloirs et Villaines la Juhel.

Cette nouvelle structure administrative n'empêche pas les projets communaux.

Ainsi, pour 2014, il est prévu de prolonger le chemin du Vieux Presbytère afin de desservir une nouvelle habitation et aussi, éventuellement, un futur parking derrière la salle socioculturelle.

Dans les allées du cimetière et du jardin du souvenir, un enrobé sera déposé. La voie communale, devant l'entrée principale de l'église, sera bitumée.

Des travaux seront réalisés, rue du Pont d'Aisne et de la Grotte, afin d'enfouir les réseaux.

A l'école, nous avons accueilli Mme Simon GAMBERT, nouvelle Directrice. C'est à la rentrée 2014 qu'aura lieu le passage de la semaine scolaire à 4 jours et demi.

Ce sera les 23 et 30 Mars que se tiendront les élections municipales. Le déroulement de vote s'effectuera avec les changements selon la nouvelle législation. Vous en trouverez tous les détails dans ce bulletin.

Il appartiendra aux électeurs d'assurer le renouvellement du Conseil. Pour ma part, je ne solliciterai pas de nouveau mandat.

J'ai eu plaisir à gérer notre commune. Durant ces 13 années beaucoup d'investissements ont été réalisés sans augmentation de taxes locales et sans pour autant entraver l'avenir. Les finances communales sont saines et les nouveaux élus pourront sereinement continuer le développement du Ham .

Je remercie les Hamoises et Hamois qui ont fait confiance à la municipalité en place pendant mes mandats.

Toutes la population est invitée, à la cérémonie des vœux qui se tiendra le 11 janvier à 11h à la salle socioculturelle.

Je vous souhaite une très bonne année. Christian Vallée.

SOMMAIRE DU BULLETIN

VIE MUNICIPALE… (Extraits des séances du Conseil Municipal) P3

VIE COMMUNALE..... P8
Vœux du Maire P8
Maisons fleuries P8
Nouveaux habitants P8
Etat civil P9
Photo-mystère P9
Hamois à l'honneur P9
Chantier des éoliennes P10
ALSH P11
Fête communale P12
Tarifs communaux P13

VIE QUOTIDIENNE..... P14
Elections municipales P14
Recensement militaire P15
Informations logement P16

VIE ASSOCIATIVE..... P19
Saint Hubert / GVH / Bruyères P19
GDON P20
Mutuelle entraide / AFN / Amicale RPI / CUMA / Gaule ribayenne P21
SCH P22
Comité des fêtes P23
Solidarité Bénin P23
VIE CULTURELLE..... P23
Point-lecture P23
Expositions (1bis rue du Mont) P24
Agenda du PRISME P26

Numéros utiles / Artisans et Commerçants *Troisième de couverture*
Calendrier des Manifestations *Quatrième de couverture*

Vie municipale

Séance du 30 juillet

Etait excusé : M. BRINDEAU

FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DES AVALOIRS ET DE VILLAINES-LA- JUHEL - APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS : Considérant que la nouvelle Communauté de Communes prend le nom de "Communauté de Communes du Mont des Avaloirs" (C.C.M.A.).

Considérant que, soucieuse du maintien des identités locales, la Communauté de Communes doit rendre plus efficient l'exercice des services publics, en termes de coût et de qualité de service et ce, dans l'intérêt constant de ses communes membres et de ses habitants et permettre une mise en commun des moyens et des savoir-faire pour réaliser les économies d'échelle attendues de l'intercommunalité. Elle existe pour porter des projets d'envergure permettant de donner un affichage territorial et une identité économique à son territoire situé entre Le Mans, Mayenne et Alençon.

Considérant que la Communauté de Communes s'inscrit dans une démarche de cohérence territoriale, économique et géographique en s'appuyant sur les quatre bassins de vie que sont : Javron-les- Chapelles, Pré-en-Pail, Saint-Pierre-des-Nids et Villaines-la-Juhel. Elle ne peut intervenir que dans les domaines où les communes lui ont confié une capacité d'intervention, le plus souvent complémentaire à leurs propres actions, soit qu'elle les facilite, soit qu'elle les améliore, soit encore qu'elle permette une mutualisation des moyens.

Considérant que la Communauté de Communes s'inscrit également dans une démarche d'équilibre et de consensus entre les communes membres. Ainsi, les différents services seront répartis en plusieurs sites.

Considérant que les nouveaux statuts proposés de la Communauté de Communes témoignent de la volonté des élus d'étendre l'exercice des compétences de chaque Communauté de Communes sur l'ensemble du territoire, soit

par l'extension de la définition de l'intérêt communautaire des compétences partagées, soit par le transfert des nouvelles actions exercées par seulement par l'une ou l'autre des deux Communautés de Communes (ex : Assainissement).

Quelques interrogations ou remarques ont été soulevées telles que :

↳Enfance jeunesse : il est déploré le fait que l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement devienne intercommunal alors qu'il fonctionne très bien en communal, tandis que rien n'est prévu en commun pour l'accueil du mercredi, pourtant indispensable avec la réforme des rythmes scolaires.

↳Scolaire : 2 sorties scolaires étaient offertes par la Communauté de Communes de Villaines-La-Juhel aux écoles (dans la limite d'un certain nombre de kilomètres aux alentours). Cette disposition ne semble pas reportée dans les statuts.

↳Equipements sportifs : il est craint que les équipements sportifs soient tous regroupés dans les principales villes, au détriment des bourgs.

Après le débat, s'ensuit le vote à bulletins secrets. Nombre de votants : 09 Approbation des statuts :

Oui : 5 voix Blanc : 1 Non : 3 voix

Schéma d'aménagement et de gestion des Eaux (S.A.G.E) : c'est un outil de planification de la gestion de l'eau élaboré en concertation par tous les acteurs concernés représentés au sein de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E). Il vise à fixer les objectifs d'utilisation, de mise en valeur et de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin de la Mayenne. Le 12 avril dernier, la CLE a adopté le projet de S.A.G.E révisé du bassin versant de la Mayenne. L'assemblée délibérante émet un **avis favorable.**

RN 12 : CONSULTATION DES ACTEURS LOCAUX entre Alençon et Fougères : un dossier de consultation des acteurs locaux a été établi par les services de l'Etat, proposant entre autres 3 scénarios d'aménagement. Le territoire de la commune n'étant traversé que partiellement par la nationale, l'assemblée **prend note** des modalités et n'émet pas de réserves particulières.

MODIFICATION DES STATUTS DU SDEGM : Fort d'une politique nationale volontariste et de son écho européen, le Conseil Général de la Mayenne et le Syndicat Départemental pour l'Electricité et le Gaz s'inscrivent dans cette dynamique et s'engagent dans le déploiement des infrastructures de charge de véhicules électriques et hybrides.

Objectif : création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques et hybrides rechargeables. Il est rappelé que les besoins potentiels au regard de la population, de la gestion des réseaux et des flux ne permettront pas à toutes les communes ayant transféré la compétence de bénéficier de l'implantation d'une borne de recharge sur leur territoire. Le Conseil Municipal se prononce pour :

1. L'évolution statutaire du Syndicat Départemental pour l'Electricité et le Gaz de la Mayenne pour l'exercice de la compétence de déploiement et de gestion des infrastructures de recharge ;
2. Le transfert, par la commune, de la compétence optionnelle relative au déploiement et la gestion des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables aux conditions édictées. Le transfert substitue de plein droit la commune dans tous ces actes ayant trait à cette compétence.

PROPOSITION D'AVANCEMENT DE GRADE AGENT D'ENTRETIEN : Grade d'adjoint technique territorial de 1ère classe à compter du 1er août 2013 pour 29.75 heures hebdomadaires (temps de travail annualisé).

ORDINATEURS ECOLE ET MAIRIE : Un ordinateur portable pour l'école et un ordinateur pour la Mairie (les actuels étant désuets).

REGLEMENTATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : Le Conseil Municipal décide que l'éclairage public sera éteint de 23 heures à 6 heures du matin sur l'ensemble du bourg, lotissements inclus.

TRAVAUX SOMMAIRES DE REHABILITATION DE L'ANCIEN LOGEMENT DE FONCTION (7 RUE DE LA GROTTE) : M. le Maire a rencontré la nouvelle Directrice de l'école du Ham, Madame SIMON-GAMBERT, nommée à la rentrée 2013/2014. Domiciliée dans le sud-Mayenne, elle demande à bénéficier d'une chambre pour 2 à 3 nuits par semaine. ↳Réhabilitation d'une chambre de l'ancien logement de fonction (après avoir laissé choisir l'intéressée) ainsi que rafraîchissement de la salle de bains, de la cuisine et des sanitaires.↳Montant du loyer mensuel : 150 euros.

COMPTE RENDU CONSEIL D'ECOLE : Madame ROULAND fait un compte rendu du dernier Conseil d'Ecole qui s'est déroulé le 1er juillet 2013. Les effectifs provisoires sont les suivants :

Le Ham : Olivia SIMON- GAMBERT (18 élèves) : CP : 9 ; CE1 : 9
Xavier DUVIELH (28 ou 29 élèves) CE2 : 13 ; CM1 : 5 ; CM2 : 10

Loupfougères : Mme CAMUS-POTTIER (23 élèves) PS : 11 ; MS : 4 ; GS : 8

Projets : musique, art thérapeute, visite d'une ferme pédagogique à Ernée, inscription à un concours de lecture «les incorruptibles». **Compte tenu du fait que certains parents ne respectent pas les horaires pour venir chercher leur enfant à l'école et pour des raisons de sécurité, une sonnette sera installée à la porte de la cour de l'école qui sera fermée à clé ; les enfants non-inscrits à l'accueil périscolaire et à la cantine doivent arriver entre 8h50-9h ou**

13h20-13h30 et repartir à 12h ou 16h30. Enfin, une réunion sera organisée en septembre pour organiser la rentrée 2014/2015 et mettre en application la réforme des rythmes scolaires.

Séance du 22 octobre

Etait excusé : M.BRINDEAU

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : M. le Maire rappelle que la semaine d'école passera à 4 jours et demi, la demi-journée supplémentaire applicable le mercredi matin ; avec en moyenne 45 minutes de temps d'encadrement à prévoir pour les communes. La question du transport et des responsabilités est soulevée et fait partie des points à étudier. Concernant l'encadrement, diverses solutions sont envisageables, sachant que pour les garderies périscolaires non agrées (sans subventionnement possible par la Caisse d'Allocations Familiales) aucune qualification des encadrants n'est exigée. Mme ROULAND présente les actuels emplois du temps des agents et propose des simulations après réforme, sachant qu'il s'agit de propositions et que de nombreuses interrogations restent à ce jour sans réponse. La nouvelle organisation pourrait induire le fait qu'un agent hamois assure l'accompagnement des enfants dans le car, en lieu et place d'un agent de Loupfougères. Madame BLANC, seule titulaire du B.A.F.A (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) devrait avoir des horaires équivalents à ceux d'aujourd'hui et assurer les activités péri éducatives et ne pourrait donc être présente dans le car. A ce stade qu'il ne s'agit que d'une réflexion ; que des précisions seront apportées au fur et à mesure et qu'une réunion de concertation avec les élus, les enseignants, les représentants des parents d'élèves, de l'association Amicale Laïque et du Conseil d'Ecole aura lieu au Ham le 04 novembre 2013.

ANIMATIONS CHOREGRAPHIQUES A L'ÉCOLE : (musique et danse) proposées par Mayenne Culture à l'école pour l'année scolaire 2013/2014 pour les CE2/CM (9 heures sur l'année). Coût à la charge de la commune : 166.50 €.

BILAN DE L'ALSH 2013 : 47 enfants ont participé. L'accueil s'est bien déroulé et enregistre un déficit provisoire de 5 752.55 €, étant rappelé le décalage de versement des subventions de la CAF et de la MSA entre les années de centre et les exercices budgétaires. Il est constaté une augmentation significative du coût des activités périscolaires (+58 % par rapport à 2012, pour un montant total de 1808.64 €). L'assemblée décide :

De renouveler l'accueil de loisirs en juillet 2014

De plafonner le budget "activités" à 1 200 euros.

REPARTITION DES FRAIS DU R.P.I : 76 enfants étaient inscrits au 1er janvier 2013, dont 33 enfants domiciliés au Ham, 38 à Loupfougères et 5 hors communes. La commune de Loupfougères doit à la commune du Ham la somme de 3 361 €.

PRIMES DE FIN D'ANNEE / INDEMNITES DIVERSES : proratisée en fonction du nombre d'heures de travail hebdomadaires et calculée en brut. Les montants sont les suivants : Adjoint technique principal 1ère classe 35 h : 1 023.15 € brut - Adjoint technique 1ère classe 29.75 h : 860.27 € brut - Adjoint technique 2ème classe 33.80 h : 977.35 € brut - Rédacteur 35 h : 1 023.15 € - M. BLANC, actuel gardien de l'église : 131 € bruts - Mme GILET, régisseur-pêche, 110 € bruts. - M. BARREAU, garde-pêche, 192 € bruts.

APPEL AU BENEVOLAT pour le COMITE DES FETES : Il est lancé un appel aux bénévoles pour intégrer l'association et renforcer les effectifs le plus rapidement possible.

Séance du 17 décembre

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les communes ont pour obligation de déposer à Direction Départementale des Services de l'Education Nationale (DASEN) leur projet d'organisation de la semaine scolaire et les projets éducatifs avant le 31 janvier 2014 (horaires des activités), sachant qu'ils doivent être mis en place pour la rentrée 2014.

Suite à une réunion sur ce sujet à la Communauté de Communes de Villaines-La-Juhel le 09 décembre 2013, il a été proposé de regrouper le TAP à deux fois 1 h 30 : les sorties à l'extérieur seraient ainsi rendues possibles et les possibilités d'animation multipliées (les coûts de transport pourraient être pris en charge par la Communauté de Communes). Au début ce Temps d'Activités Périscolaires (TAP) devait être de 45 minutes par jour, ce qui rendait toute participation à une activité à l'extérieur difficile voire impossible.

Le projet pourrait être refusé, d'autres similaires ayant été rejetés par Mme DELOUSTAL, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de la Mayenne, tandis que des projets à 1 h 30 ont été acceptés dans certaines communes de l'Académie et que le Ministre n'y voit pas d'opposition.

L'assemblée décide de passer à 2 fois 1H30 semaine et d'en faire part au Conseil d'école, au personnel communal et aux représentants des parents d'élèves, pour concertation.

Enfin, de nouvelles réunions sont prévues début janvier pour élaborer le projet et établir un planning cohérent.

PROPOSITION D'ACHAT D'UN BIEN DANS LE BOURG : le Maire expose qu'il a reçu la visite de Monsieur Rémi THEBAULT pour lui faire part du souhait de la famille de mettre en vente le bien cadastré H 252, 253, 387, 447 et 519 pour une contenance totale de 5 289 m² anciennement appartenant à sa tante, Madame Mélanie LEFEUVRE. A cette annonce, les membres du Conseil Municipal ont fait une première visite le 27 novembre 2013 de la maison et du terrain. Il rappelle qu'une partie de la parcelle, la H 519 (hormis le verger) est située juste derrière la salle socioculturelle et qu'elle pourrait servir de stationnement éventuel.

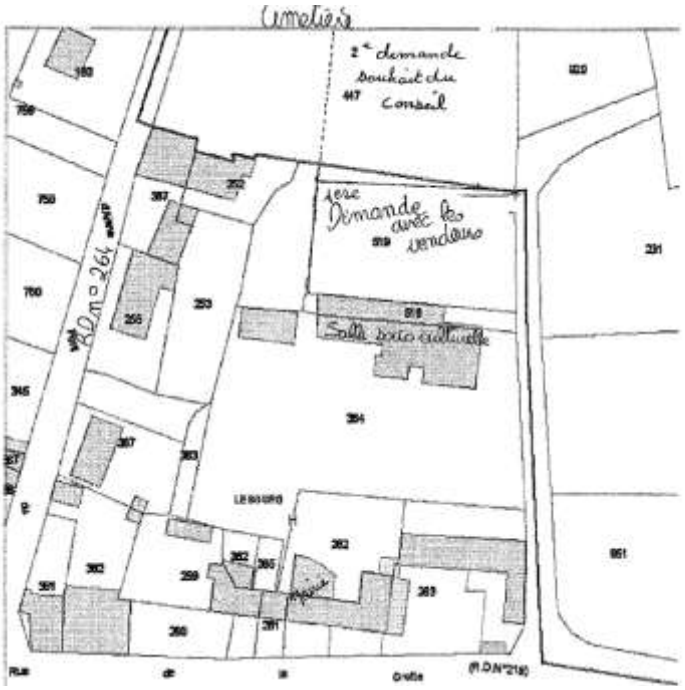

Suite à ces entretiens, le propriétaire a été contacté par un acquéreur et souhaite vendre une partie de la parcelle H 519 à la commune et tout le reste à ce particulier. Les conditions d'achat sont les suivantes : Prix du bien : 3.50 € le m² ; Frais notariés : à la charge de la commune ; Frais de bornage : pris en charge par le vendeur. Une discussion s'engage car certains membres du Conseil Municipal souhaiteraient acquérir en plus une partie du terrain H 447.

Compte tenu de l'attractivité du tarif, et de l'opportunité de « désenclavement » de la salle socioculturelle, l'assemblée désigne M. VALLEE et Mme ROULAND pour retourner négocier l'achat desdits biens auprès de M. Rémi THEBAULT. Il est décidé de garder ce futur parking sans délimiter les places, juste de décaisser et ensabler.

Il est rappelé que le bien est soumis au droit de préemption urbain, lequel sera présenté en Conseil Municipal.

AMENAGEMENT DES TERRAINS DE FOOTBALL A LA DEMANDE DU SPORTING CLUB HAMOIS : le Maire expose que Monsieur Christophe MEZIERE, Président du Sporting Club Hamois lui a fait part des projets suivants, en présence de Mme ROULAND et M. LEBLANC : 1. Créer un « Clubhouse » (bâtiment réservé aux membres d'un club sportif), par un agrandissement situé derrière les vestiaires ; 2. Aplanir et agrandir le deuxième terrain en herbe (servant pour les entraînements) sachant qu'une nouvelle équipe pourrait être créée à l'avenir ; 3. Déplacer des lampadaires pour éclairer le deuxième terrain. L'association précise que les travaux seraient réalisés principalement par les membres du SCH avec l'aide financière de sponsors. M. VALLEE indique que suite à un entretien avec M. DUJARRIER, Conseiller Général, des aides existent pour ce type de projet à condition que la commune soit maître d'ouvrage.

L'ensemble du bâtiment et des terrains étant communaux, il faut respecter certaines règles : obligation de passer par un marché public, signature du permis de construire par un architecte et respect des normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Tout ceci pourrait augmenter considérablement le coût financier du projet. Après discussion, le Conseil Municipal :

- Fait part de son inquiétude quant au café-restaurant : en effet, si le "Clubhouse" est créé (lieu de convivialité pour les joueurs et les dirigeants), le seul commerce local risque d'être moins fréquenté.
- Demande la venue de M. MEZIERE avec des devis chiffrés à la prochaine séance, pour affiner le dossier.
- Souligne la vitalité du club à travers ses nombreux projets et que cela apporte un dynamisme à la commune.
- Décide l'achat d'une traceuse (le montant sera déduit de la prochaine subvention).

ENQUETE PUBLIQUE PARC EOLIEN D'HARDANGES / LE RIBAY : qui s'est déroulée du 4 novembre au 4 décembre sur les communes de Hardanges (siège de l'enquête), Le Ribay, Champéon, La Chapelle-au-Riboul concernant la demande présentée par la société ELECTRAWINDS France (siège social situé à Bordeaux) en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien de 5 éoliennes situées sur la commune de Hardanges et un poste de livraison sur la commune de Le Ribay. L'assemblée délibérante n'y voit pas d'opposition.

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE - la Mairie a reçu le rapport du Conseil d'école qui fait état que 68 élèves sont scolarisés cette année soit 1 élève de plus que l'an passé à la même époque, répartis comme suit :

CM2 : 10 CM1 : 5 CE2 : 13 CE1 : 8 CP : 8

GS : 8 MS : 4 PS2 : 11 PS : 1 (au moins 3 à venir dans l'année sur 8 possibles).

Il évoque les projets : visite d'une ferme pédagogique, concours de lecture (les incorruptibles), spectacle, déplacements à la médiathèque, piscine, visite du mémorial de Caen, visite à Jublains, d'une caserne de pompiers, lire et faire lire, rallye lecture, visite d'exposition (les CP CE1 ont visité l'exposition des Amis du P'tit Montrepou » et ont participé à une activité).

Enfin, des mises aux normes par rapport à l'accessibilité handicapés sont à prévoir avant le 31 décembre 2014 (création d'un WC adapté au Ham, création d'une rampe d'accès à Loupfougères)

Madame SIMON-GAMBERT remercie les élus pour l'achat de l'ordinateur portable

Un goûter de Noël est organisé le vendredi 20 décembre 2013, pris en charge financièrement par la commune.

BILAN ETANG DE BONDI ET REMPOISSONNEMENT : M. RONCIN dresse un bilan de la saison de pêche 2013 qui est excédentaire (887.76€ de bénéfices, hors indemnités aux régisseurs) et fait part des dates de futurs lâchers.

RAPPORTS ANNUELS SUR L'EAU et L'ASSAINISSEMENT ET DECHETS 2012 : Consultables par tous en Mairie. L'assemblée délibérante ne formule pas d'observations.

CIMETIERE : travaux prévus en janvier.

Projet de découpage des cantons paru dans la presse.

Séance extraordinaire du 21 décembre

Compte tenu du projet d'achat par la commune d'un terrain derrière la salle socioculturelle, une réunion est organisée en urgence afin de terminer les négociations et faire avancer le dossier.

Etait absente : Mme HOULBERT

PROJET D'ACHAT D'UN TERRAIN DERRIERE LA SALLE SOCIOCULTURELLE

Comme convenu lors de la séance du 17 décembre 2013, Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante qu'il a rencontré une nouvelle fois les vendeur et acquéreur en présence de Mme ROULAND.

IL rappelle les conditions de la 1ère négociation : achat d'environ 1000 m² derrière la salle socioculturelle pour la création d'un parking non aménagé au prix de 3.50 € le m², plus les frais notariés, avec prise en charge des frais de bornage par les vendeurs.

En présence de Mme ROULAND, il a fait part du souhait du Conseil Municipal d'acheter plus de terrain pour relier le tout au cimetière (voir plan). Cette proposition a été rejetée, et les conditions d'achat ne sont plus les mêmes :

-diminution du terrain cadastré H n°519 à vendre derrière la salle socioculturelle : la proposition initiale de 25 mètres (à compter de la salle à revenir vers le cimetière) est ramenée à 20 mètres ce qui réduit la capacité d'accueil du parking ; le tarif de 3.50 € le m² reste inchangé.

- Les vendeurs donnent leur accord pour vendre non pas la totalité de la parcelle H n°447, mais une bande de terre pour relier le cimetière (de 15 mètres coté salle et 10 mètres coté cimetière au pied intérieur de la haie), au tarif de 5 € le m², plus les frais notariés.

- frais de bornage à la charge de la commune.

Messieurs THEBAULT et GUET, ayant un lien de parenté avec les vendeurs, se retirent au moment du vote . Nombre de votants : 7 Pour : 6 Contre : 1

Compte tenu de ces éléments, après une visite sur place, le Conseil Municipal décide :

D'accepter les conditions des vendeurs, l'acquisition étant un projet formulé depuis de nombreuses années par les précédents Conseils Municipaux (terrain classé espace réservé au Plan d'Occupation des Sols depuis 1993).

Rappelle qu'il existe un droit de préemption urbain sur le terrain, ce qui rend la commune prioritaire. Conformément au règlement du Plan d'Occupation des Sols, la déclaration d'intention d'aliéner sera présentée à une prochaine réunion.

Autorise Monsieur le Maire à contacter le cabinet ZUBER-MAILLARD, géomètre à Mayenne et à ordonner le mandatement des sommes dues.

Ne prendra pas en charge la sortie de la parcelle privée H447 sur la Départementale 264 (rue du Pont d'Aisne).

Vie communale

Horaires d'ouverture de la Mairie :

LUNDI	*9h - 12h*	*fermée*
MARDI	*9h – 12h*	*14h – 17h*
JEUDI	*9h – 12h*	*fermée*
VENDREDI	*9h - 12h*	*14h – 16h30*
SAMEDI	*9h - 12h*	*fermée*

Vœux du maire

Ils auront lieu le **samedi 11 janvier 2014 à 11H, à la salle socioculturelle.**
Tous les hamois seront conviés. Les prix des maisons fleuries seront remis à cette occasion.

Les résultats 2013 :

La commune a reçu cette année un prix pour le fleurissement ...

Catégorie 1 Maisons de bourg avec jardin			Classement	Prime
PICHEREAU	Irène et Jean	La Basse Cour	1	**50,00 €**

Catégorie 2 Maisons de bourg avec cour, terrasse ou jardinet				
BRUNET	Thérèse	5 rue du Pont D'Aisne	1	**50,00 €**

Catégorie 3 décor floral sur la voie publique (façade)				
PICHEREAU	Isabelle	1 lot du Mont du Saule	1	**50,00 €**

Catégorie 4 maisons de campagne et fermes				
MARIN	Jeanine et Roland	Beauvais	1	**50,00 €**
FORTIN	Michelle et Claude	Le Carrefour du Bois	2	**40,00 €**
HIGUEZ	Jacqueline et Jean-Claude	La Motte	3 ex aequo	**30,00 €**
CHESNEAU	Agnès et Jean-Claude	Laurière	3 ex aequo	**30,00 €**
DOUILLET	Patricia et Daniel	Les Aulnais	4	**20,00 €**

... avec comme récompense un bon d'achat.

NOUVEAUX HABITANTS

La municipalité est heureuse de souhaiter la bienvenue à :

Frédéric VALLEE et Edwige MONNIER et leurs enfants	1 lotissement le Clos de l'Orme
Jérémy HUET et Eloïse RACINET	La Guyonnière
Amory BOURNY et Sophie GASNIER	4 lotissement le Clos de l'Orme

ETAT CIVIL - MENTIONS DE DECES

	Né(e)		Décédé(e)	
	le	à Le Ham	le	à
BOITIERE Michel	*9 novembre 1943*	*La Boutevillière*	*15 juillet*	*Laval*
TOUBLANT Denise	*1 octobre 1927*	*La Croix du Houx*	*25 août*	*Mayenne*
HUET Alexis	*19 janvier 1921*	*La Terrière*	*25 septembre*	*Carrouges (Orne)*
BARBIER Irène	*2 juillet 1926*	*La Rousselière*	*18 novembre*	*Alençon*
RAGAINE Raymond	*03 novembre 1922*	*l'Etulerie*	*15 décembre*	*Mayenne*

Photo mystère

La photo du précédent numéro montre la Grange.
Où a été prise celle-ci ? Petit indice : Retrouvez la charade du précédent bulletin (1er semestre), elle était censée vous induire en erreur...
Réponse p27.

Hamois à l'honneur

Olivia SIMON-GAMBERT

Ce n'est pas une hamoise ... Mais la nouvelle Directrice de l'école primaire.

L'an passé, elle enseignait en Grande Section à Villiers-Charlemagne. Précédemment, elle a enseigné en CE1 à Azé et dans des écoles de Laval (en CP-CE1, CE1-CE2 et CM1-CM2).

Bienvenue dans notre commune.

Les CLASSES 3

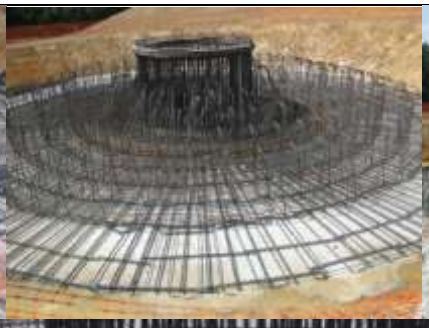

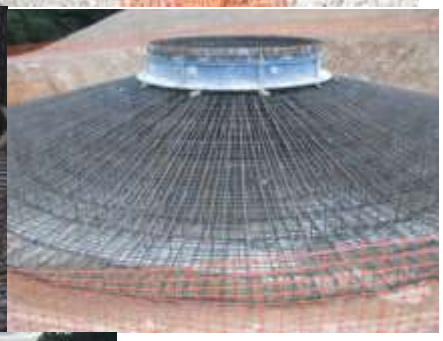

Quelques chiffres :

145 mètres en haut de palle - 4 tronçons (de 37 à 65 tonnes) pour la tour de 95 mètres
Une nacelle pèse 90 tonnes - Un palle pèse 9 tonnes et mesure 50 mètres.

3 km de fibre optique par palle - 300 boulons - 2 mégawatts produits par machine

ALSH

Comme les années précédentes l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement s'est bien passé... Voici quelques photos...

A l'année prochaine...

Fête communale

Le soir du 14 août a eu lieu le traditionnel repas, animé par le magicien Filipe Matos, québécois vivant en Bretagne.

Le matin du 15, il y a eu de nombreux exposants pour le vide grenier. 54 concurrents engagés l'après midi pour la course cycliste.

Résultats du Grand Prix du Ham

1. Jérémy Leveau (Armée de Terre), 2. Emmanuel Keo (Sojasun espoir), 3. Yutaka Ohmura (Team Hague Cotentin), 4. Benoit Cosnefroy (Team Hague Cotentin),5. Mickael Diguet (Laval cyclisme 53), 6. Clément Lorant (Team cycliste Pays de Dinan), 7. Naoto Saita (Team Hague Cotentin),8. Andrius Peciulis (EC Mayennaise), 9. Clément Mary (ASPTT Mayennaise), 10. Mike Granger (Team cycliste Pays de Dinan).

Petite séquence "nostalgie", retrouvez ici une rédaction écrite par un élève de l'école en 1950 :

C'est aujourd'hui la mi-Août, le village est en fête. Sur la place tout auprès de l'église est installé un manège de chevaux de bois. Il y a des bicyclettes, des chevaux de bois, des autos, des bateaux etc. Tous les enfants se pressent pour prendre leurs places. Une vielle femme dit :"En voiture, en voiture les enfants, c'est 20 francs la place, allons, allons, approchez, ce n'est pas cher, venez les enfants, profitez-en ! " On

voit tous les petits qui viennent avec leur billet. En peu de temps les places furent prises. Un homme tourne une manivelle. Lorsque le manège commence à tourner on entend des grincements. Voilà que c'est bien commencé. Il y a des enfants de tous âges à partir de 2 à 14 ans. Au son d'une belle musique, les enfants rient et parlent. Ils tapent sur leurs chevaux, d'autres font marcher le klaxon de leur auto. Mais tout à coup, je vois Melle Sidonie qui blanchit et les sueurs lui coulent. Elle voit tout tourner. Un coup de sifflet indique que le rêve est fini. Lorsque Sidonie fut descendue, "C'est la première fois mais c'est bien la dernière que j'y monte" dit-elle. "On ne m'y reprendra sûrement plus". Mais moi, au contraire, ce qui me plut le mieux furent les chevaux de bois.

Tarifs communaux

CELLULE REFRIGERANTE :

Hamois (particulier et association) : **50€** (1 gratuité par an pour les associations)
Hors commune : **70€** Caution : 85 €

SALLE D'EXPOSITIONS : (1bis rue du Mont)

Association hamoise 1 gratuité par an

la semaine	20
le weekend	5

Salle non nettoyée	85
Electricité (kWh)	0,3

Association hors commune

la semaine	40
le weekend	20

Particuliers

commune	5	(par jour)
hors commune	10	Caution de 85€

ALSH

➢Tarif de ***15 €*** la journée à PAPÉA par enfant en âge de participer et inscrit à l'A.L.S.H (inscriptions dans l'ordre d'arrivée, dans la limite des places disponibles, priorité étant laissée aux enfants inscrits à la semaine). ➢ Toute inscription se fait à la semaine, sachant que toute semaine entamée est due. ➢Prix du repas : 2,48 €. ➢Prorata de facturation sur le camp en cas d'annulation de dernière minute (intempéries…) ➢ Chèques loisirs CAF, MSA, chèques vacances acceptés.

➢ Tarifs 2014 identiques à ceux de 2012-2013 (par enfant) :

QF<900	1 semaine	2 semaines	3 ou 4 semaines
Commune	31	29	24
hors commune	46	44	41

QF >900	1 semaine	2 semaines	3 ou 4 semaines
Commune	36	34	30
Hors commune	49	46	42

Semaine du parc d'attraction

	1 semaine **QF<900**	1 semaine **QF>900**
Commune	41	46
Hors commune	56	59

Semaine du camp

Repas du midi non compris	1 semaine **QF<900**	1 semaine **QF>900**
Commune	61	66
Hors commune	66	79

ECOLE :

Cantine 2,48€ le repas enfant ; 3,70€ par adulte - Garderie périscolaire : 8€ / an et par enfant.

PHOTOCOPIES ET FAX :

noir et blanc : 0,20€ l'unité (A4) / couleur : 0,25€ l'unité (A4)
noir et blanc : 0,40€ l'unité (A3) / couleur : 0,50€ l'unité (A3)

CIMETIERE :

Concession : 30€ les 30 ans ; 50€ les 50 ans.
Cavurne : 230€ les 30 ans ; 250€ les 50 ans.
Suite à toute vente, les emplacements devront être matérialisés au plus tard un an après la date de réservation.

SALLE SOCIOCULTURELLE :

Mariage	
Commune	150
Hors commune	185

Banquet (moins de 60 personnes)	
Commune uniquement (demi-salle)	75

Banquet	
Commune	115
Hors commune	140

Vin d'honneur	
Commune	45
Hors commune	55

Assemblée générale	
Commune	30
Hors commune	35

Saint Sylvestre	
Commune	165
Hors commune	305

Spectacle/ théâtre	65
Concours de belote (commune)	90
Café sépulture (vaisselle comprise)	35

Loto	
Commune	90
Hors commune	105

Vaisselle cassée	à l'unité
verre/tasse	1
assiette ancien service	1,2
assiette nouveau service diam.260	9
assiette nouveau service diam.280	9
assiette à dessert nouveau service	7
saladier	4
plats / louche	5
carafe	2
soupière	6

Salle non nettoyée	85
Electricité (kWh)	0,3

(au 1er septembre 2012)

Vie quotidienne

Elections municipales des 23 et 30 mars 2014

AMF 53 - Octobre 2013 *www.amf53.asso.fr*

Quelques nouveautés à connaître dans les communes de moins de 1000 habitants

Peu de changements sont à relever par rapport aux élections municipales de 2008. Comme en 2008, ne peuvent tout d'abord voter que les personnes régulièrement inscrites sur les listes électorales. Du côté des candidats, ils peuvent toujours se présenter de façon isolée ou groupée.

Contrairement à avant, **ne peuvent néanmoins être élues que les personnes qui ont déclaré leur candidature à la Préfecture** (au premier tour ou au second tour s'ils n'étaient pas candidats au 1er tour).

Comme auparavant, les bulletins comportant un nombre de candidats inférieur ou supérieur au nombre de postes à pourvoir sont considérés comme valables (les noms des personnes non candidates ou des personnes en trop n'entreront cependant pas dans le décompte des voix). **Il est par ailleurs toujours possible de « panacher » en rayant ou en ajoutant des noms sur un bulletin de vote.** A noter toutefois qu'un suffrage est considéré comme nul si l'enveloppe contient plusieurs bulletins distincts réunissant plus de noms que de postes à pourvoir ou si elle ne contient aucun bulletin ou des bulletins comportant des signes distinctifs.

Sont élus au premier tour de scrutin, les candidats qui réunissent cumulativement :
- la majorité absolue (plus de 50 %) des suffrages exprimés*

- un nombre de suffrages égal au quart des électeurs inscrits

<u>Exemple :</u> Dans une commune de 500 électeurs, 300 personnes ont pris part au vote mais il y 20 votes blancs et 50 bulletins nuls. 230 suffrages sont donc valablement exprimés. La majorité absolue est obtenue si une liste réunit plus de 115 voix mais aucun candidat ne peut être élu au 1er tour s'il n'a pas obtenu 125 voix (= 500/4)

Un second tour est organisé si le premier tour n'a pas permis d'attribuer l'ensemble des sièges de conseillers municipaux. Pour être élu au second tour, il faut obtenir le plus grand nombre de suffrages, quel que soit le nombre de votants. En cas d'égalité des voix, le candidat le plus âgé est élu.

Contrairement aux communes de 1 000 habitants et plus, le bulletin de vote ne comporte pas la désignation des représentants de la commune au sein de la communauté de communes. La commune sera représentée par son maire et éventuellement des adjoints selon le nombre de postes à pourvoir.

** Précisions terminologiques - suffrages exprimés = nombre de votants diminué des bulletins blancs et nuls*
- majorité absolue = plus de la moitié

Recensement militaire

Le décret du 17 septembre 2013, sur la prime exceptionnelle d'aide à la rénovation énergétique des logements privés, est paru au JO le 19 septembre 2013.

Vous trouverez sur notre site :
www.adil53.org
les conditions d'attribution de cette prime de 1 350 EUR aux propriétaires occupants.

L'équipe Adil 53.

Le programme Habiter Mieux pour l'amélioration de la performance énergétique des logements A compter du 1er juin 2013

POUR LES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

Les critères d'attribution des aides

Le logement existe depuis plus de 15 années
Le propriétaire n'a pas bénéficié d'un prêt à taux 0 % de moins de 5 ans pour l'acquisition de son logement
Les travaux permettent un gain énergétique de 25 % minimum

et les revenus ne doivent pas dépasser les plafonds ci-après :
(entre parenthèses les plafonds de ressources avant le 01/06/2013)

Ménages	Revenus très modestes	Revenus modestes
1 personne	**14 173 €** (9 086 €)	**18 170 €** (11 811 €)
2 personnes	**20 728 €** (13 288 €)	**26 573 €** (17 273 €)
3 personnes	**24 930 €** (15 979 €)	**31 957 €** (20 775 €)
4 personnes	**29 123 €** (18 669 €)	**37 336 €** (24 269 €)
5 personnes	**33 335 €** (21 370€)	**42 736 €** (27 779 €)
Par personne supplémentaire	**+ 4 200 €**	**+ 5 832 €**

Les aides possibles pour les travaux

Une subvention de l'Anah

Pour les revenus très modestes au taux de 50 % sur un plafond de travaux de 20 000 € soit 10 000 € maximum

Pour les revenus modestes au taux de 35 % sur un plafond de travaux de 20 000 € soit 7 000 € maximum

Une aide de solidarité écologique de l'Etat

de 3 000 € vient s'ajouter à la subvention de l'Anah.

Cette aide peut-être majorée par la collectivité et également par l'État pour atteindre 4 000 €.

Exemples d'aides pour l'installation d'une chaudière à condensation et de l'isolation des combles pour 12 000 € de travaux

Aides	Montant	Total	Financement	Amélioration thermique	Gain annuel sur la facture	
Subvention Anah de 35 %	4 200 €			47 % de gain énergétique	850 € si chauffage gaz	1 200 € si chauffage fuel
Aide de solidarité écologique de 3 000 €	3 000 €	7 200 €	60 %			
ou de 4 000 €	4 000 €	8 200 €	68 %			
Subvention Anah 50 %	6 000 €					
Aide de solidarité écologique de 3 000 €	3 000 €	9 000 €	75 %			
ou de 4 000 €	4 000 €	10 000 €	83 %			

POUR LES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

Les critères d'attribution des aides

Le logement existe depuis plus de 15 années
Les travaux permettent un gain énergétique de 35% minimum
Le logement doit atteindre l'étiquette D du diagnostic de performance énergétique

Avec un loyer conventionné sur 9 années

Les aides possibles pour les travaux

Une subvention de l'Anah de 25 % calculée sur un plafond de travaux de 750 € par m² dans la limite de 80 m² par logement
Une prime de 2 000 € si le loyer est conventionné très social

Une aide de solidarité écologique de 2 000 € vient s'ajouter à la subvention de l'Anah.

Si vous souhaitez vous renseigner sur les conditions de subventions pour des travaux permettant d'améliorer votre logement vous pouvez prendre contact auprès de l'association Habitat et Développement de La Mayenne

Association Habitat et Développement de la Mayenne (HD53)
21, rue de l'Ancien Evêché - BP 70837 53008 Laval Cedex
Tél. : 02.43.91.19.91
Mel : contact@hd53.fr

POUR FAIRE DES ÉCONOMIES D'ARGENT ET D'ÉNERGIE ...

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LES ÉCO-GESTES ET LA MAITRISE DE L'ÉNERGIE, CONTACTEZ L'ESPACE INFO-ÉNERGIE

INFO→ ÉNERGIE PAYS DE LA LOIRE 02 43 32 14 45

UN COUVERCLE DIMINUE PAR 2 LE TEMPS DE CUISSON.

... GROS OU PETIT BOUILLON, ÇA CUIT AUSSI VITE.

... COUPER LES VEILLES DES APPAREILS INUTILISÉS.

... PAS DE SOURCES DE CHALEUR PRÈS DU RÉFRIGÉRATEUR.

PORTE OUVERTE : LE MOINS POSSIBLE.

... DES MOUSSEURS ÉCONOMES.

... UNE DOUCHETTE ÉCONOME.

QUAND VOUS VOUS ABSENTEZ ...

QUELQUES HEURES

LUMIÈRES ET APPAREILS ÉTEINTS.

CHAUFFAGE RÉDUIT DE 2 À 3°C.

PLUSIEURS JOURS

CHAUFFE-EAU ÉTEINT LA VEILLE.

ROBINET D'ARRIVÉE D'EAU FERMÉ.

THERMOSTAT HORS GEL OU CHAUDIÈRE ÉTEINTE.

⚠ LE RALLUMER UNE NUIT ENTIÈRE AVANT DE PUISER DE L'EAU CHAUDE AU RETOUR.

Extraits du carnet plus de confort – moins de dépenses, conçu par les espaces info-énergie de Poitou-Charentes avec le soutien de l'ADEME et de la Région Poitou-Charentes. Dessin : Emmanuel Lepage

VIE ASSOCIATIVE

SOCIETE DE CHASSE SAINT HUBERT

Nous voilà à la mi-décembre, cette saison ne restera pas dans les annales ! Sur le plan financier, notre société se porte bien. Nous avons reçu la subvention de la commune que nous remercions.

Pour la saison, il nous a été attribué 4 bracelets de chevreuils. Pour les lièvres, c'est la dernière saison où chaque chasseur a un bracelet, à partir de l'an prochain nous allons être soumis au plan de chasse (les bracelets seront attribués selon les comptages). Les sangliers, lapins et pigeons se font rares, les renards étant quant à eux toujours présents.

Composition du bureau :

Président : Claude RONCIN — Vice-président : Gérard RENARD

Trésorier : Olivier THEBAULT — Secrétaire : Mickaël FORTIN

MEMBRES :

Gilbert THEBAULT, Claude BRUSSADELLI, Claude BRUNET, Jean-Louis BRINDEAU, Gérard POTIER

Bonne fin de saison. Meilleurs vœux. Le Bureau

CONTACT : Claude Roncin, « Les litières » Tél. : 02-43-03-97-93

GYNASTIQUE VOLONTAIRE HAMOISE (GVH)

Nous avons repris la gym le jeudi 5 septembre 2013. Au 1er janvier 2014, nous passerons le cap des 30 ans, déjà...

14 licenciés se retrouvent tous les jeudis à 20 H 30 à la salle socio culturelle dans une ambiance conviviale pour faire de la musculation, du cardio, des étirements et en fin de séance, un retour au calme avec une musique douce pour détendre le corps et l'esprit. Le prix de la licence reste inchangé à 30 €.

Du 1er mai au 31 août, nous remplaçons la gym par des randonnées pédestres tous les mercredis à 20 heures sur le lieu de départ pour une distance de 8 à 12 kms. La participation moyenne, pour la saison dernière, était de 27. Ces randos sont gratuites et ouvertes à tous.

Pour plus d'information, s'adresser à Michel BARBIER : 02-43-03-30-17

Bonne année. Le Bureau.

CLUB DES BRUYERES

Le club compte 68 adhérents. Nous avons une pensée pour Louise Lefeuvre (Mélanie) qui nous a quitté le 26 mars 2013. Nous pensons aussi à toutes les personnes malades, hospitalisés ou à la maison de retraite.

Nous souhaitons la bienvenue à Françoise et Jacques Boitière.

Chaque mercredi après-midi : belote, jeux de société, venez nous rejoindre.

Nous remercions la commune pour sa subvention.

GROUPEMENT de DEFENSE CONTRE les NUISIBLES (GDON)

La taupe

La taupe, comme les hérissons et les musaraignes, est un insectivore, d'une quinzaine de centimètres de long et pèse environ 150 grammes. Ses pattes en forme de pelle lui permettent de construire ses galeries pour étendre ses réseaux de chasse, afin de trouver des vers de terre pour s'alimenter. Bien que sa vue soit atrophiée, elle dispose d'un odorat et d'un toucher très développés. En dehors des activités de reproduction au printemps, puis d'élevage des jeunes, c'est une espèce très solitaire. Elle consomme principalement des vers de terre (90 %), le reste se composant d'insectes divers. Sa ration quotidienne est de 40 à 50 grammes. Nous pouvons la trouver dans les bois, prairies, parcs et jardins. Son territoire moyen s'étend jusqu'à 400 m². Les dégâts liés à sa présence sont nombreux. En zone agricole : terre des semis retournée, sectionnement des racines des plantes, perte en herbe, souillure du fourrage, usure rapide du matériel de fauche. Et sur les terrains sportifs et pelouse des particuliers : inesthétisme, découvrement des pierres, sectionnement des racines. De par son statut réglementé d'Organisme Nuisible (arrêté ministériel du 31/07/2000), des **luttes collectives** au printemps et à l'automne peuvent se mettre en place à l'aide d'un arrêté municipal et d'une organisation de la FDGDON de la Mayenne : inscription en mars et en septembre. Différents moyens de régulation existent, selon le site et l'infestation : moyen chimique tel que le dépôt de pastilles, qui libèrent un gaz toxique (PH3), ou moyen alternatif mécanique tel que le piégeage.

Les différentes activités de la FDGDON de la Mayenne

Outre la lutte contre les **taupes**, la FDGDON de la Mayenne propose de méthodes de régulation contre divers Organismes Nuisibles et Ravageurs. Afin de répondre aux attentes de tous, ces méthodes sont variées et alternatives.

Pour les **chenilles défoliatrices urticantes**, il est possible d'effectuer un échenillage mécanique des cocons, de placer des écopièges (piège ceinturant le tronc et permettant de récupérer les processions de chenilles) et d'asperger un bioinsecticide lors de luttes collectives, à l'automne pour les pins : les inscriptions se font dès septembre.

Pour les **rongeurs aquatiques nuisibles**, la méthode chimique anciennement utilisée n'est plus autorisée. Ainsi, depuis 2006, le piégeage s'est mis en place.

Il en est de même pour les **corvidés**, aucune molécule n'est autorisée, seuls l'effarouchement et la régulation (piégeage/tir) sont effectués. Diverses méthodes pour protéger les cultures existent : sonores, visuelles, fixes ou ponctuelles (canon à gaz, pistolet d'alarme, ballon, cerf-volant,…). La FDGDON de la Mayenne se tient à disposition pour plus d'informations.

En 2013, la FDGDON 53 poursuit également les expertises de nid de **frelon asiatique** et conseille sur les techniques de lutte. Un bilan annuel sera transmis dès 2014 lors de son assemblée générale.

Autres activités méconnues : les plantes envahissantes et dommageables à la Santé, telles que l'**Ambroisie**, la **Berce du Caucase** et la **Stramoine** (*Datura*). La FDGDON de la Mayenne informe et forme à la reconnaissance et aux impacts de ces plantes.

D'autres missions sont également effectuées, plus d'informations sur notre site www.fdgdon53.fr et pour toutes questions : contactez la FDGDON de la Mayenne !

Informations réglementaires

L'Arrêté Préfectoral du 13/08/2013 indique que dans les secteurs où la présence de la Loutre et du Castor d'Europe est avérée (bassin de l'Aron, rivière de l'Oudon et rivière la Mayenne), l'usage des pièges de catégorie 2 et 5 est interdit sur les abords des cours d'eau et bras morts, marais, canaux, plans d'eau et étangs, jusqu'à la distance de 200 mètres de la rive.

CONTACT : ***FDGDON 53 - 17 Bd des Manouvriers 53810 CHANGE - 02 43 56 12 40 - accueil@fdgdon53.fr***

GDON local :

Soirée choucroute le 09 février à Charchigné (sur place et à emporter).

Possibilité de récupérer du souricide et raticide gratuitement toute l'année (grâce aux recettes des manifestations). Contacter M. BOUVRY au 02 43 03 40 21 OU 06.78.92.15.65 40 rue Nationale au Ribay. Bonne et heureuse année.

MUTUELLE D'ENTRAIDE AGRICOLE (LE HAM)

CONTACT : Christophe Mézière, «Le Bas Chevreau», Crennes sur Fraubée, Tél. : 02-43-08-11-89

AFN et ANCIENS COMBATTANTS

Pour les dates des Commémorations, merci de regarder en fin de bulletin.
CONTACT : André Lanoë, «La Bellangerie», Tél. : 02-43-03-97-58

AMICALE DES ECOLES DU RPI LE HAM-LOUPFOUGERES

L'amicale du RPI poursuit ses activités afin de récolter des fonds, pour participer au financement des sorties pédagogiques et des Classes de Découvertes.

✧ *COMPOSITION DU BUREAU 2013-2014* ✧

Président : Laurent ROCHER — Vice-président : Patrick BLANC
Trésorière : Karine CHAUDET — Trésorier-Adjoint : Sébastien FRUITIER
Secrétaire : Christelle LHUISSIER — Secrétaire-Adjointe : Graziella BARRE

MEMBRES :
Xavier DUVIEILH – Annie CAMUS POTTIER – Olivia SIMON-GAMBERT - Noëlle GOUPIL – Caroline FESTOC – Sonia RENAULT – Aurélia CORDIER – Diane ROULAND – Martine SERRAND - Nathalie BEASSE

L'Amicale vous souhaite ses meilleurs vœux pour l'Année 2014

CONTACT : Laurent ROCHER, « Le Vieux Presbytère » Tél. : 02-43-03-92-24

COOPERATIVE D'UTILISATION DU MATERIEL AGRICOLE (CUMA)

Au cours de cette année 2013, les investissements ont été limités. La CUMA a simplement fait l'acquisition d'un "Manubal": une pince pour manipuler des balles enrubannées.

Le fait marquant de l'année, était pour la CUMA son trentième anniversaire : le 1er juin 2013, après trois bonnes heures de marche sur l'ancien terrain militaire du Mont du saule, les nombreux participants ont pu se restaurer à Belle Etoile sous un soleil éclatant ! Ils ont enfin pu obtenir les réponses aux rudes questions qui leur étaient posées. La nature actuelle révèle bien des histoires.... La journée s'est clôturée par une soirée dansante à la salle du Ham. La convivialité, toujours au rendez-vous !

Le bureau de la CUMA vous souhaite ses meilleurs vœux.

CONTACT : Jérôme Renard, «la Grange », Tél. : 02-43-04-29-80

LA GAULE RIBAYENNE

La Gaule Ribayenne va lâcher 700 kg de poissons, la trésorerie est saine mais il manque des adhérents pour aider...
Bonne et heureuse année à toutes et à tous...

DATES À RETENIR:

Choucroute sur place ou à emporter : octobre 2014 à Charchigné (avec orchestre).

Journée pêche enfants : dimanche 1er juin tout gratuit pour les enfants de 5 à 12 ans , beaucoup de cannes à pêche et divers lots, restauration sur place.

CONTACT : M. Maurice Bouvry, 31 rue nationale 53 640 Le Ribay, tél. : 06-78-92-15-65

SPORTING CLUB HAMOIS

Pour cette saison 2013-2014 le SCH compte 58 seniors répartis en trois équipes et 32 jeunes «pousses» répartis en 3 catégories.

Pour assurer le bon fonctionnement du club il y a 23 dirigeants élus et des membres bénévoles qui effectuent un travail important pendant une saison. Nous remercions les 26 sponsors qui louent un espace publicitaire au stade, tous les donateurs et la Mairie pour leurs soutiens financiers.

La pratique du football apporte une animation dominicale où chacun peut se divertir dans un esprit convivial créant des liens sociaux.

C'est aussi un moyen d'exercer une activité physique régulière, à la portée de tous où le simple souhait de s'investir permet de trouver sa place dans le club. Pour les plus jeunes mais aussi « moins jeunes », c'est une école de la vie en collectivité avec des règles à respecter .

Le club de foot permet de faire connaître la commune du HAM, il fait partie de son identité.

Voilà , on y est !!!

C'est une affirmation que l'on a beaucoup entendu suite à la parution des groupes de 1ère division en juillet dernier.

Après avoir joué le haut de tableau de deuxième division plusieurs années, depuis 2002-2003, l'équipe fanion joue désormais en 1ère division.

Maintenant, il faut y rester...

Le SCH vous souhaite une bonne et heureuse année.

CONTACT: Christophe Mézière, «Le Bas Chevreau», Crennes s/Fraubée, Tél. :06-81-14-18-41 ; site internet : http://www.scleham.fr/

COMITE DES FETES

Encore une année qui se termine...

L'équipe du Comité des Fêtes a fait comme prévu, son possible en organisant son panel d'activités, une fois de plus les résultats se sont avérés concluants, donnant ainsi un bilan financier bien équilibré.

A ce titre, je tiens à remercier très chaleureusement toute l'équipe du Comité des Fêtes ainsi que toute les personnes et sponsors qui ont contribué à la bonne réalisation de ces événements.

Tout cela contribue à l'animation de notre village... L'équipe du Comité des Fêtes et moi même vous souhaitons nos meilleurs vœux pour l'année 2014. J. GUET

CONTACT : Jérôme Guet, Tél.: 06-08-67-42-68

Solidarité pour le Bénin

Depuis 2007, la commune du Ham participe à l'équipement d'écoles maternelles communautaires (fréquentées par près de 1500 enfants) avec l'appui de l'association Bénin Vi Bibi. Cette année, 40 boîtes de craies et 200 ardoises ont été réparties dans les écoles les plus défavorisées.

Site internet de Bénin Vi Bibi : www.beninvibibi.com

Vie culturelle

Point-lecture

Le point-lecture est ouvert les : **Lundis (16h45-18h15) et les Samedis (10h30-12h00).** Il est équipé d'un ordinateur avec un accès à internet gratuit et réglementé.

Un atelier origami s'est déroulé au point lecture, il était animé par la japonaise Miki Shishido et son époux Benoist Lanoë. L'origami est l'art du pliage de papier... Juste avant, Mme Shishido a montré aux participants la façon dont s'habillent les femmes japonaises.

EXPOSITIONS

✎ Un artiste de St Fraimbault de Prières, **Dominique BLAY** (prix Louis DERBRÉE 2008) a exposé ses œuvres (huiles au couteau, sculptures, poteries, pointillisme) du 4 au 18 août 2013 et a assuré les permanences (tous les après-midis sauf le 15 août matin et après midi). Il a vendu 5 toiles et 2 poteries.

Une autre exposition de "Les amis du P'tit Montrepou " a eu lieu du 30 novembre au 8 décembre 2013 à la demande de M. Daniel DARTOIS. Cette exposition a été vue par 125 personnes, elle regroupait les œuvres de 4 artistes :

✎ **Marie Faye** habite à Guipry (35) est une pastelliste qui peint essentiellement des paysages avec une atmosphère particulière. elle a animé deux ateliers : un pour les CP-CE1 du Ham et un autre pour une classe de Montreuil-Poulay.

✎ **Alain Legros** taille des arbres (tilleul, cèdre, noyer...) et les polit pour obtenir des courbes tout en douceur.

✎ **Bertrand Thomas** habite Lassay-les-Châteaux et y enseigne la peinture (atelier au 4 grande rue).
✎ **Dominique Lesieur** est installé en Seine et Marne et pratique le pinceau et le travail à l'huile, il représente essentiellement des portraits et des animaux.

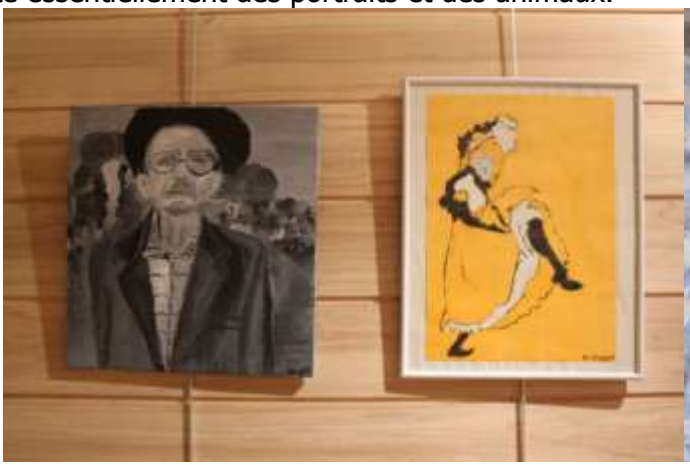

Cela porte à 5 le nombre de manifestations culturelles dans cette salle pour sa première année d'existence : un spectacle du Prisme en janvier ; Guy et Perrine LEMEE en mai ; travaux d'élèves des écoles de Loupfougères et du Ham en juin (auquel s'ajoute un vin d'honneur de mariage en juillet). Si vous connaissez des personnes susceptibles d'exposer, n'hésitez pas à leur donner les coordonnées de la Mairie.

AGENDA DU PRISME

JANVIER / FEVRIER

BIENNALE DE LA MARIONNETTE ET DES FORMES MANIPULEES

SPECTACLES A EMPORTER / PETIT POUCET EN ARMENIE
MARIONNETTES 22 > 26 JANV CHEZ L'HABITANT

TIM TAOU THÉATRE D'ARGILE MANIPULÉE
DIM 02, LUN 03 & MAR 04 FEV, SOUS YOURTE - ESPACE CASATI A ST-PIERRE-DES-NIDS

A TABLE ! MARIONNETTE ET FORMES MANIPULÉES
SAM 15 FEV, SALLE POLYVALENTE DE VILLAINES-LA-JUHEL

COURT BOUILLON CINÉMA – COURTS MÉTRAGES
MER 26 & VEN 28 FEV, CINEMA L'AIGLON A ST PIERRE-DES-NIDS

MARS

THE WACKIDS CONCERT ROCK À PARTAGER EN FAMILLE
DIM 09 MARS, SALLE DES FÊTES DE LA CHAPELLE-AU-RIBOUL

VALSE EN 3 TEMPS
DANSE JEU 20 MARS, SALLE POLYVALENTE DE VILLAINES-LA-JUHEL

AVRIL

8M3 CIRQUE MINIMALISTE VEN 04 AVR, SALLE DES FÊTES DE COURCITÉ

LA TAVERNE MUNCHAÜSEN HUMOUR – THÉATRE D'IMPROVISATION
VEN 18 AVR, , SALLE MULTIFONCTION DE LASSAY-LES-CHÂTEAUX

ANGERS NANTES OPERA ESCAPADE CULTURELLE / THÉÂTRE MUSICAL
MAR 22 AVR, THÉÂTRE DE LAVAL

MAI

LE P'TIT CHAP' MUSIQUE ET CIRQUE SOUS UN BEAU CHAPITEAU
VEN 16, SAM 17 & DIM 18 MAI, SOUS CHAPITEAU, ETANG DES PERLES À AVERTON

JUIN

CLOTURE DE SAISON, DAN TEPFER MUSIQUE CLASSIQUE - IMPROVISATION
MAR 03 JUIN, SALLE POLYVALENTE DE JAVRON-LES-CHAPELLES

Action culturelle des Communautés de Communes des Avaloirs, Le Horps-Lassay et Villaines-La-Juhel
6 boulevard Henri Dunant, BP 19 53700 Villaines la Juhel 02 43 03 85 57 - 06 08 02 75 18
http://leprisme.over-blog.com *www.cc-villaines-juhel.fr/prisme.html*

Réponse de la photo mystère : L'Etuierie (Charrade du numéro précédent : Et-Tuile-Riz)

Numéros utiles

Stade municipal : 02-43-03-99-59,
Ecole : 02-43-03-94-77,

Salle communale : 02-43-03-99-58,
Garderie : 02-43-04-29-29

Mme MALNUIT, aide à domicile, « la Rousselière », tél : 02-43-03-33-89.

Assistantes maternelles : Mme MARTIN, « Chérance », tél : 02-43-03-93-19 et
Mme THEBAULT, « les Gouhonnières », tél : 02-43-03-91-30.

Service garde eau (astreinte) Villaines la Juhel : 06.08.10.28.34
ou Le Horps : 02.43.03.94.71 Michel HUVE 06.07.94.31.87 / Jean-Pierre RIVIERE 06.07.94.33.62.

Artisans et Commerçants

LAVALEUR CONCEPT HABITAT
(Fabrication-meubles-cuisines)
« Bellevue » Tél.: 02-43-03-97-26
Fax : 02-43-03-95-79

SA SALIN AGRICULTURE 53
Route de Villaines
Tél. : 02-43-03-97-76
Fax : 02-43-03-97-37

Jonathan et Yasmeen MOORE
(chambres d'hôtes et restaurant)
« le Château » Tél. : 09-60-03-41-91
ou 06-32-06-05-84
www.lechateau-leham.fr

Etablissement LEMORE-CHEVALIER
(espaces verts, vente de piquets, terrassement)
4 rue du Lavoir
Tél. : 02-53-77-01-70
ou 06-36-92-88-41

CAFE BRASSERIE GILET (restaurant)
5 rue principale
Tél. : 02-43-03-97-06

LAVALEUR CHRISTIAN Travaux agricoles
« le Chêne Buin »
Tél. : 02-43-03-98-63

Jean-Philippe MOREAU
(meubles en bois-mosaïque)
4 lotissement du Mont du Saule
Tél. : 06-80-11-27-21

TRANSPORT MEUNIER
« la Gare » Tél. : 02-43-03-76-82
Fax : 02-43-03-47-82

David MONKS (gite 7 personnes)
Le Grand Houx Tél : 02-43-30-45-26
papinière@orange.fr

Jean-Marie BARBIER
(vente porcs au détail)
Millepertuis Tél. : 09-62-37-88-75

Emmanuel DOUILLET
(plâtre, carrelage, menuiserie, faïence...)
« la Héronnière» Tél. : 02-43-00-70-23

PIZ et PAT
vente de pizzas, le mercredi soir,
de 18 à 21H, Place de l'Eglise
Tél. : 06-22-60-00-31

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2014

Janvier

samedi 11 : Vœux du Maire (11H), Salle socioculturelle.

samedi 11 : Galette des rois du SCH

mercredi 22 : Assemblée générale et galette, Club des Bruyères

Février

samedi 8 : loto, Amicale RPI, salle socioculturelle

samedi 15 février : moules frites du Comité des fêtes

Mars

samedi 8 : Repas du CCAS, 12H, Salle socioculturelle

samedi 15 : Soirée Entrecôte du SCH

samedi 22 : soirée de printemps, Amicale RPI, salle socioculturelle

Avril

lundi 21 : ouverture de l'étang de Bondi, lâcher de 90 kg de truites portions, 60 kg de grosses truites

mardi 29 : 1er concours de belote, Club des Bruyères

Mai

samedi 3 : lâcher de 50 kg truites portion, 20 kg de grosses truites, étang de Bondi

jeudi 8 : Commémoration 11H à la Mairie, puis Monument aux Morts

dimanche 25 : Assemblée générale du SCH

samedi 24 : lâcher de 50 kg truites portion, 10 kg de grosses truites, étang de Bondi

Juin

samedi 7, dimanche 8 et lundi 9 : Tournoi du SCH, stade municipal

samedi 7 : lâcher de 60 kg truites portion, 30 kg de grosses truites, étang de Bondi

samedi 21 : soirée grill, Amicale RPI, salle socioculturelle

samedi 28 : lâcher de 50 kg truites portion, 10 kg de grosses truites, étang de Bondi

Juillet

samedi 5 : concours de boules, Comité des fêtes, stade municipal

Août

lundi 4 : marche cantonale, Club des Bruyères

jeudi 14 : repas du Comité des fêtes

vendredi 15 : fête, course cycliste, animations, feu d'artifice

mardi 26 août : Repas du Club des Bruyères

Octobre

mardi 21 : 2ème concours de belote, Club des Bruyères

Novembre

mardi 11 : Commémoration 11H à la Mairie, puis Monument aux Morts

Décembre

vendredi 19 : marché de Noël du Comité des fêtes